



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA
RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE NOTRE-
DAME DE VINCENNES - LOT 3 RESTAURATION DES
DECORS PEINTS ET PEINTURES SUR TOILE PASSE
AVEC LE GROUPEMENT SOLIDAIRE ATELIER BIS /
SERAFINI**

**DÉCISION N° AU-18-178
EN DATE DU 18 JUIN 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis public à la concurrence envoyé au Moniteur des bâtiments et des travaux publics le 09/03/2018 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'appel d'offres, en date du 22 mai 2018, favorable à l'attribution du marché de travaux pour la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de Vincennes pour le lot 3 - Restauration des décors peints et peintures sur toile avec le groupement solidaire ATELIER BIS / SERAFINI ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la SARL ATELIER BIS sise 5 cité de la Roquette – 75011 PARIS, représentée par Madame Laurence LETOURNEUR, Co-gérante, mandataire du groupement solidaire formé avec la société SERAFINI, le marché de travaux pour la rénovation intérieure de l'église Notre-Dame de Vincennes – Lot 3 Restauration des décors peints et peintures sur toile.

La durée du marché est fixée à 24 mois en 4 phases de 6 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Le montant des travaux s'élève à : 89 184,84 € HT (107 021,81 € TTC).
décomposé comme suit :

- Solution de base : 73 884,84 € HT (88 661,81 € TTC)
- Variante n°1 - chœur et nef – écoinçons (phase 2) : 15 300,00 € HT (18 360,00 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands
travaux, des travaux d'entretien des
équipements publics, de l'urbanisme et
de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180618-Imc1H5379H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/06/2018
Date de Publication : 18/06/2018